

9 VL  
D. Nolliermaier  
Virginia



Monsieur le Président de la Communauté  
de Communes du Val de Morteau  
B.P. 53 095  
25 503 MORTEAU Cedex

Les Fontenelles, le 18 août 2022

**Objet : Avis sur la modification simplifiée n°3 du PLU de la commune de Villers-le-Lac**  
**Dossier suivi par : Tania Jalocha**  
**03.81.68.53.51 – tania.jalocha@parcdoubshorloger.fr**

Monsieur le Président,

*Cher Lecheur*

Suite à la consultation sur le projet de modification simplifiée N°3 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Villers-le-Lac, le PNR du Doubs Horloger émet un avis favorable et ne présente pas d'observation éventuelle sur le projet de suppression de l'emplacement réservé n°14.

Je vous prie d'agr er, Monsieur le Pr sident, l'expression de mes salutations distingu es.

*Amiti s*



Le Pr sident  
PNR du Doubs Horloger  
Denis LEROUX

